



Augmentation d'objectifs d'année en année.

Par **era**, le **30/05/2017** à **20:24**

bonsoir
objectifs mensuels année par année
mon objectif pour le mois de juin 2017 par rapport à l'objectif de juin 2016 a augmenter de 50% est ce legal ??
en 2016 je devais faire 30 000 euros cette année on me demande 45 000 euros
sachant que tous les mois l'objectif est impossible à atteindre et que le salaire est diminuer
tous les mois je me retrouve au salaire de base avec 1% voir même rien
j'aimerais savoir si une loi existe pour les objectifs d'année en année
merci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **30/05/2017** à **22:15**

Bonjour,
Sauf si existence d'une clause au sein du contrat de travail fixant de manière précise les objectifs du salarié, ils sont fixés par l'entreprise et aucune loi ne s'en mêle.

Par **morobar**, le **31/05/2017** à **07:40**

Bonjour à tous,
Ce n'est pas exactement comme cela que j'aurais répondu.
EN effet il semble que la paie du salarié dépende de l'accomplissement ou non de l'objectif.
Dans ces conditions tout élément de nature à modifier les conditions salariales nécessitent l'accord du salarié.